

Bresse bourguignonne

Les politiques reprennent la main sur le Pays

Le pays de la Bresse bourguignonne est à un tournant de son histoire.

Le 1^{er} janvier 2014, l'association Saône-Bresse-Remont, créée en 2004, pour le portage du Pays va devoir passer le relais au syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne qui a pris cette compétence. Celle-ci s'ajoute à celle du tourisme et du portage du schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration sur le même territoire.

Ce transfert de compétence n'est néanmoins pas anodin. En effet, actuellement, le conseil d'administration compte 1/3 de socio-professionnels et 2/3 d'élus. Les représentants des métiers, des associations, des syndicats, sont donc minoritaires mais participent à l'instance de décision. Ces derniers ont été choisis pour leur pragmatisme et leurs compétences dans différents domaines, tels que l'emploi et l'économie, le tourisme, l'environnement, l'agriculture, la santé ou bien encore la culture. Le président du conseil d'ad-

ministration en est Alain Cordier, par ailleurs président de la commission transports du Conseil régional de Bourgogne.

Dans quelques semaines, les décisions intéressant le Pays seront prises par le syndicat mixte, constitué uniquement d'élus du territoire et présidé par Anthony Vadot, maire de Branges et vice-président de la communauté de communes du canton de Louhans.

Quant au conseil de développement, il est constitué de 1/3 d'élus et de 2/3 de socio-professionnels et présidé par Denis Lamard. Son rôle est consultatif et le restera, Alain Cordier précisant à ce propos « J'ai demandé et obtenu qu'il soit maintenu dans son existence, ses moyens de fonctionnement et son rôle ».

Sentiment du devoir accompli mais des regrets et des inquiétudes pour l'avenir du Pays

« J'ai souhaité qu'on termine le contrat signé pour les 5 dernières années entre l'Etat, la Région et le Pays

dans les conditions qui avaient été convenues, c'est à dire dans le cadre du Pays sous forme associative avec les socio-professionnels » explique Alain Cordier.

Lorsqu'il évoque la suppression de la loi Voynet, ses propos sont plus politiques: « je regrette que la gauche ne remette pas sur pied une démocratie participative ancrée dans les institutions et supprimée par le gouvernement Fillon ». Ce point de vue a l'assentiment de Denis Lamard.

De son côté, ce dernier se pose des questions: « que deviendront, pour ne prendre que deux exemples, les projets culturels et ceux liés à la coopération agricole qui ont permis d'obtenir l'AOC pour la crème et le beurre de Bresse? » ou bien encore: « est-ce que les élus n'auront pas tendance à privilégier, en période de restrictions budgétaires, les projets initiés par les communautés de communes? ».

La nouvelle charte: patrimoine et modernité

La nouvelle charte pour les



Dernier vote pour le conseil d'administration réuni le 14 novembre à la MIFE.

dix ans qui viennent d'être approuvée par l'assemblée générale du conseil de développement le 24 octobre 2013, après une longue phase de concertation, ponctuée par plusieurs ateliers et des réunions publiques, « très constructifs » aux dires des présidents Cordier et Lamard. Trois orientations stratégiques ont été retenues pour la prochaine décennie: la valorisation des ressources bressanes pour un développement économi-

que durable, le développement de la mobilité en Bresse bourguignonne et le renforcement de l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts.

Dans quelques semaines l'avenir du Pays de la Bresse bourguignonne sera aux mains des élus, puisque la société civile n'aura plus qu'un rôle consultatif. La nouvelle charte aura-t-elle permis au Pays de répondre à toutes ses attentes? Rendez-vous dans dix ans.

Laurent Philippe (CLP)

Louhans

Montret